



DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

LE PRESIDENT,

N°DC-2025-220

Objet :

**Assainissement Emprunt de
5 000 000 € avec la caisse des
dépôts et consignations (CDC)**

Vu l'arrêté interpréfectoral n°117 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'agglomération Loire Forez, des communautés de communes des Vals d'Aix et d'Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'eau » ;

Vu la délibération n°2025-63 du comité syndical du 15 septembre 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget ;

Vu la prévision d'emprunts inscrite au budget 2025 de la compétence assainissement;

Considérant le besoin de financement du budget assainissement pour les opérations suivantes ;

Budget Assainissement :

Mably - Rue Alphonse Daudet	535k €
Roanne - Rue Jean Jaurès	410k €
St Germain Lespinasse-Rue Persigny- Oranger	351k €
Roanne - Rue De Bapaume	307k €
Roanne - Rue D Urfé	301k €
Renaion - Rue Caporal Goutaudier	245k €
Roanne - Rue De La Chaize	232k €
Montagny - Secteur Stade	231k €
Roanne - Rue A. Chaperon	218k €
Pouilly Les Nonnains - Allee Des Pothiers	204k €
Le Coteau - Les Etines	197k €
Ambierle - Rue Hauteville - Tranche 2	186k €
Le Coteau - Passage Damon	177k €
Roanne - Rue Pernetty	176k €
Riorges - Rue Du Chateau	156k €
Le Coteau - Rue Des Bekaert	146k €
Roanne - Henri Dumarest	144k €
Montagny - Rue Tisserands Tranche 1	126k €
Riorges - Rue Leverrier	123k €
Roanne - Rue Joanny Auge	117k €
Riorges - Rue Pierre Semard Branchement T2	116k €
Le Coteau - Passage Damon Ts	109k €
Riorges - Rue Ferdinand	99k €
Coutouvre - Route Départementale	94k €

Considérant la consultation bancaire effectuée auprès de

divers organismes bancaires ;

Considérant les offres formulées par les prêteurs pour assurer le financement des travaux des réseaux ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

1°) de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations un emprunt de 5 000 000 € pour financer les travaux sur les réseaux ;

- de préciser les principales conditions de l'emprunt obtenu,
 - Montant : 5 000 000 €
 - Durée d'amortissement : 30 ans
 - Index : Livret A préfixé +0.50 % l'an
 - Echéances : trimestrielle
 - Mode d'amortissement : constant
 - Typologie Gissler : 1A
 - Base de calcul des intérêts : 30/360
 - Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% et d'une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
 - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.
 - Durée de la phase de préfinancement : 0 à 60 mois
 - Frais de dossier : 0,06% du montant du financement, soit 3 000 €.

2°) d'inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires, et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les recettes nécessaires pour assurer le paiement des annuités ;

3°) de prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu ;

4°) de signer le contrat de prêt correspondant avec la Caisse des dépôts et consignations, et tout document nécessaire à la contractualisation du prêt de 5 000 000 €.

Roanne, le 7 novembre 2025

Le Président,

Daniel FRECHET